

HYGIENE ET SALUBRITE **Déroulement, programme et contenu de la formation**

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Cette formation fixe les conditions d'hygiène et de salubrité concernant la pratique du tatouage avec effraction cutanée, du maquillage permanent et du perçage.

D'une durée globale de 21 heures sur 3 journées consécutives, elle comporte :

- ● ● Un module Théorique (7 unités)
- ● ● Un module Pratique (2 unités)

MODULE DE FORMATION THÉORIQUE / 7 UNITÉS

UNITE 1 : LA REGLEMENTATION

- ● ● La réglementation relative au tatouage, au maquillage permanent et au perçage
- ● ● Les normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage

UNITE 2 : GENERALITES D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE DE LA PEAU

- ● ● Anatomie de la peau
- ● ● Rôle physiologique de la peau
- ● ● La cicatrisation : les différentes phases - La cicatrisation pathologique

UNITE 3 : REGLES D'HYGIENE EN APPLICATION DE L'ARRETE PREVU PAR L'ARTICLE R.1311-4 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- ● ● Les flores microbiennes
- ● ● Les précautions universelles concernant :
 - Le praticien
 - Le client
 - Le matériel
 - Les locaux
 - Le principe du « no touch »
- ● ● Les antiseptiques et désinfectants :
 - Les différentes familles d'antiseptiques
 - Spectres d'action
 - Modalités d'utilisation

UNITE 4 : GENERALITES SUR LES RISQUES ALLERGIQUES ET INFECTIEUX

- ● ● Les flores microbiennes
- ● ● Les agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage
- ● ● Les mécanismes de l'infection
- ● ● Les facteurs de risques

- ● ● Les modes de transmission
- ● ● Les mécanismes de l'allergie
- ● ● Différenciation Inflammation : Infection - Allergie
- ● ● Les contre-indications à la réalisation de l'acte
- ● ● Les précautions à appliquer pour la réalisation de l'acte

UNITE 5 : STERILISATION ET DESINFECTION

- ● ● La désinfection du matériel réutilisable avant stérilisation
- ● ● La désinfection du matériel réutilisable thermosensible
- ● ● La stérilisation du matériel
- ● ● Le conditionnement du matériel après stérilisation
- ● ● La maintenance des dispositifs médicaux utilisés
- ● ● La traçabilité des procédures et des dispositifs

UNITE 6 : REGLES DE PROTECTION DU TRAVAILLEUR

- ● ● Les précautions à suivre pour éviter la contamination par des agents infectieux et prévenir les risques d'accidents
- ● ● Gestion des accidents infectieux par transmission sanguine.
- ● ● Les obligations et recommandations vaccinales.

UNITE 7 : ELIMINATION DES DECHETS : LES DASRI

- ● ● Définition du DASRI
- ● ● Le tri
- ● ● Le stockage
- ● ● L'élimination
- ● ● Les documents obligatoires à conserver

HYGIENE ET SALUBRITE

Déroulement et contenu de la formation

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULE DE FORMATION PRATIQUE / 2 UNITÉS

UNITE 8 : CONNAITRE ET COMPRENDRE LES DIFFERENTS ESPACES DE TRAVAIL

● ● ● Etude des locaux des stagiaires sur photos et plans :

- Organisation des différentes zones
- Les changements à envisager au niveau des locaux

UNITE 9 : SAVOIR METTRE EN ŒUVRE LES PROCEDURES D'ASEPSIE

● ● ● Procédure d'hygiène des mains :

- Lavage antiseptique : les différentes étapes
- Utilisation des GHA

● ● ● Utilisation des gants stériles :

- Mise en place des gants
- Retrait des gants

● ● ● Accueil et installation du client

- Préparation du poste de travail :

- Filmage
- Installation et organisation de la table de travail avec le pack stérile et le matériel : les différentes étapes
- Préparation du matériel stérile (à usage unique ou stérilisable)

● ● ● Le post acte :

- « Débarrasser » la table de travail
- Le pansement
- Nettoyage du poste de travail
- Conseils au client pour les soins post acte
- Mise à jour de la fiche client avec traçabilité du matériel utilisé

● ● ● Procédures de pré-désinfection, de nettoyage et stérilisation du matériel y compris les contrôles de stérilisation.

● ● ● Le balayage humide



HYGIENE ET SALUBRITE

Déroulement et contenu de la formation

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Savoir évaluer les différents risques infectieux
- Appliquer les mesures de prévention adaptées aux spécificités des pratiques du stagiaire
- Améliorer continuellement les conditions d'hygiène et de salubrité des locaux réservés à la réalisation des pratiques du stagiaire

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

Cette formation s'adresse aux professionnels de la dermo-esthétique et à toute personne désirant pratiquer la dermopigmentation, le tatouage avec effraction cutanée et/ou le perçage.

PROGRAMME

MODULE DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 9 UNITÉS

JOUR 1 - 7H THÉORIE

9h00 – 9h30 Début de la formation

Présentation des stagiaires et de la formatrice

Présentation de la formation

9h30 – 12h30 Rappel des réglementations relatives maquillage permanent (UNITÉ 1)

Généralités d'anatomie et physiologie de la peau (UNITÉ 2)

12h30 – 13h30 Pause déjeuner

13h30 – 16h30 Règles d'hygiène (UNITÉ 3)

16h30 – 17h00 Debriefing fin de journée – QCM oral – Feedback

JOUR 2 - 7H THÉORIE

9h00 – 12h30 Généralités sur les risques allergiques et infectieux (UNITÉ 4)

12h30 – 13h30 Pause déjeuner

AG2V Management

Organisme de Formation-

Enregistré sous le N° 93.06.06906.06

N° Siret 533 762 209 00039 - Code NAF : 7022Z

Site Internet : www.ag2vmanagement.com E-mail : caroline@ag2vmanagement.com



13h30 – 16h30 Stérilisation et désinfection (UNITÉ 5)

Règles de protection du praticien (UNITÉ 6)

Élimination des déchets (UNITÉ 7)

16h30 – 17h00 Debriefing fin de journée – QCM oral – Feedback

JOUR 3 - 7H PRATIQUE

9h00 – 12h30 Connaître les différents espaces de travail (UNITÉ 8)

12h30 – 13h30 Pause déjeuner

13h30 – 16h00 Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsie (UNITÉ 9)

16h00 – 17h00 Évaluation et validation des acquis de la formation Évaluation du stagiaire et bilan, remise des attestations de présence, du certificat de participation

AG2V Management

Organisme de Formation-

Enregistré sous le N° 93.06.06906.06

N° Siret 533 762 209 00039 - Code NAF : 7022Z

Site Internet : www.ag2vmanagement.com E-mail : caroline@ag2vmanagement.com



HYGIENE ET SALUBRITE **Déroulement et contenu de la formation**

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

QUALITE DE LA FORMATION :

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Animation PowerPoint projetée sur écran LCD
- Livret vierge remis aux stagiaires pour la prise de notes
- Démonstration en directe des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises lors de la formation par contrôle de la technique en workshop et par questionnaire

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Christine BELLETTINI – Infirmière, Formateur consultant, cadre de santé IBODE

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

Feuilles d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.